


**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

Envoyé en préfecture le 04/07/2017  
Reçu en préfecture le 04/07/2017  
Affiché le   
ID : 038-213800717-20170630-D170630-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 30 JUIN 2017  
N° 53/2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE TRENTE JUIN,**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 14 juin 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jacques NIVON, Maire.

**PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHAIB J., DIETRICH F., GALLEGRO G., LEGROS N., MENDEZ M., MILLET G., RIOU, M., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.**

**PROCURATIONS : HAMEL E. à GALLEGRO G., KOENIG S. à NIVON J., MANTONNIER D. à CAILLAT G., MILET F. à LEGROS N., SANCHEZ D. à MILLET G.**

**EXCUSEES : CHABANY S., DIBON C.**

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Carole Bajulaz est nommée secrétaire de séance.

**ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES  
ELECTIONS SENATORIALES**

En vertu de l'arrêté préfectoral N° 38-2017-06-15-012, le Conseil municipal doit élire 7 délégués titulaires et 4 suppléants en vue des élections sénatoriales.

Conformément aux dispositions de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau a été constitué de Madame RIOU Muriel, Messieurs GALLEGRO Gérard, MILLET Gérard, ZABONI Sébastien et de Monsieur Jacques NIVON, Maire, qui en sera le Président. Madame Carole BAJULAZ a été désignée secrétaire.

Monsieur Le Président a donné lecture :

- 1° Des articles transcrits ci-dessus du Code Electoral relatifs à l'élection des Sénateurs;
- 2° Du décret fixant la date à laquelle les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 24 septembre 2017 dans le département.
- 3° De l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les Conseils municipaux.

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin.

Sont candidats :

M. Jacques NIVON  
Mme Nicole LEGROS  
M. Michel MENDEZ  
Mme Muriel RIOU  
M. Gérard MILLET  
Mme Joëlle CERONI  
M. Gilles CAILLAT  
Mme Clarisse DIBON  
M. André VITINGER  
Mme Josiane CHAÏB

M. Sébastien ZABONI

Sont élus délégués titulaires :

M. Jacques NIVON avec 20 voix  
Mme Nicole LEGROS avec 20 voix  
M. Michel MENDEZ avec 20 voix  
Mme Muriel RIOU avec 20 voix  
M. Gérard MILLET avec 20 voix  
Mme Joëlle GERONI avec 20 voix  
M. Gilles CAILLAT avec 20 voix

Sont élus délégués suppléants :

Mme Clarisse DIBON avec 20 voix  
M. André VITINGER avec 20 voix  
Mme Josiane CHAÏB avec 20 voix  
M. Sébastien ZABONI avec 20 voix

Election clôturée à 8h00.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme,**  
CHAMP sur DRAC le 30 juin 2017

Le Maire,



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture le  
et de sa publication ou notification le

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
M. MENDEZ

